



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA Augmentation générale : la CFDT dénonce l'exclusion arbitraire et pernicieuse des alternants !

Paris, le 22 janvier 2025. La CFDT du Crédit Mutuel Arkéa, engage par l'intermédiaire de la Fédération CFDT Banques et Assurances une procédure devant le Tribunal Judiciaire de Brest, en vue de contester l'exclusion arbitraire par la direction des alternants de l'augmentation générale salariale négociée pour tous les salariés en 2024.

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr

La CFDT dénonce avec force cette injustice : c'est d'autant plus inacceptable pour une entreprise mutualiste, qui se revendique entreprise à mission !

Comment une entreprise, qui se dit soucieuse du partage de la valeur, peut-elle écarter les plus jeunes et les moins bien rémunérés de ses salariés des augmentations générales ?

En 2025, le Crédit Mutuel Arkéa exclut encore les alternants, en les écartant expressément des faibles augmentations générales accordées aux salariés, mais cette fois-ci, dans la légalité...

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Christèle Guérin, Déléguée syndicale centrale Crédit Mutuel Arkéa : **06 70 36 10 83**

Jean-François Besnard, Secrétaire général adjoint CFDT Banques et Assurances :
06 14 63 25 57